



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A BOIRARGUES

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 14 juin 2024 à 12:00

MAIRIE DE LATTES
1 Avenue de Montpellier
CS11010
34973 LATTES CEDEX
Tél : 0467997777

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A BOIRARGUES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	16
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	5
1.3 - Type et forme de contrat.....	5
1.4 - Décomposition de la consultation.....	5
1.5 - Nomenclature.....	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	7
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres	7
2.2 - Forme juridique du groupement	7
2.3 - Variantes.....	7
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
2.5 - Développement durable.....	8
3 - Les intervenants.....	8
3.1 - Maîtrise d'œuvre	8
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	9
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	9
3.4 - Contrôle technique.....	9
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	10
4 - Conditions relatives au contrat	10
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	10
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	10
5 - Contenu du dossier de consultation	11
6 - Présentation des candidatures et des offres	15
6.1 - Documents à produire.....	16
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	18
7.1 - Transmission électronique.....	18
7.2 - Transmission sous support papier.....	19
7.3 – Echanges électroniques en cours de consultation	19
8 - Examen des candidatures et des offres	20
8.1 - Sélection des candidatures.....	20
8.2 - Attribution des marchés.....	20
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	21
9 - Renseignements complémentaires.....	21
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	21
9.2 - Procédures de recours	22

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux suivants:

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A BOIRARGUES

L'opération a pour objet la création d'un équipement durable structurant à vocation sportive, de qualité, pour les besoins actuels et à venir de disciplines sportives traditionnelles, ainsi que pour les populations de pratiquants handisport et de sport adapté.

Le site de l'opération est situé sur un terrain délimité et accessible par l'avenue du Cap et le Plan de Lima, au nord-est de la ville de Lattes, sur le quartier de Boirargues.

Le périmètre affecté à l'opération est ainsi composé de 2 parcelles, soit l'intégralité de la parcelle n°COO69, et une partie de la parcelle n°COO57. Cela correspond au lot 1 du lotissement URBAN PARK. Cette localisation est importante car le projet marquera l'entrée de la commune de Boirargues et devra donc représenter l'image de la ville de Lattes par une implantation et un aspect architectural des plus qualitatifs.

Le site est accessible par l'avenue du Cap, à Boirargues dans le prolongement du parc situé de l'autre côté de la voirie.

Le niveau rez-de-chaussée regroupe :

- Un hall d'accueil (y compris banque d'accueil et zone buvette) ;
- Une la grande salle multi activités (y compris gradins et local de stockage dédié)
- Les sanitaires publics
- Les vestiaires/douches des sportifs
- Les sanitaires des sportifs
- Les vestiaires/douches/sanitaires des arbitres
- l'infirmerie
- Une partie des locaux techniques et logistiques (rangement, office, entretien, poubelles, TGBT, GTB, deuxroues...).
- Un ascenseur permettant d'accéder au R+1

Le niveau R+1 regroupe :

- Les deux salles de pratique de danse libre (y compris local stockage) ;
- Les vestiaires/douches des sportifs ;
- Les sanitaires des sportifs ;
- Une partie des locaux techniques et logistiques (rangement, office, entretien...).

La toiture regroupe :

- Un enclos technique, à ciel ouvert, des équipements techniques positionnés à l'abri des regards.

Lieu(x) d'exécution :

Urban Park - Boirargues
34970 LATTES

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution visées par les articles L2112-2 à L2112-4 du Code de la commande publique.

La Ville de Lattes a pris en compte la dimension développement durable dans la définition de ce besoin au sens de l'article L2111-1.

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, il a été décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion et de promotion de l'emploi.

Attention, les candidats ne sont pas autorisés à formuler, dans leur offre, des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée irrégulière, au motif du non-respect du cahier des charges.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros oeuvre
02	Charpente bois
03	Couverture - Etanchéité
04	Menuiseries extérieures aluminium - Occultations
05	Serrurerie - Métallerie - Menuiseries acier
06	Cloisons - Doublages - Faux-plafonds
07	Menuiseries intérieures bois
08	Revêtements de sols durs - Faïences
09	Revêtements de sols souples
10	Peinture
11	Ascenseur
12	Electricité - CFO - CFA - Panneaux photovoltaïques
13	Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie
14	Voies et réseaux divers
15	Espaces verts
16	Equipements sportifs

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212225-9	Travaux de construction de palais des sports

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45261210-9	Travaux de couverture
03	45261420-4	Travaux d'étanchéification
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	44316500-3	Serrurerie
06	45421141-4	Travaux de cloisonnement
06	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
07	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
08	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
08	45431000-7	Carrelages
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
10	45442100-8	Travaux de peinture
11	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
12	45311200-2	Travaux d'installations électriques
13	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
13	45330000-9	Travaux de plomberie
14	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
15	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
16	45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives
16	37400000-2	Articles et équipements de sport

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle
04	PSE 1	Vitrage isolant – Salle multisport
	PSE 2	Vitrage isolant – Salles de danses
13	PSE 1	Module adiabatique sur CTA

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement **PANORAMA ARCHITECTURE / LEBUNETEL + ASSOCIES / EGIS BATIMENT SUD**

PANORAMA ARCHITECTURE

70, cours Gambetta

13100 AIX EN PROVENCE

agence@panorama-architecture.com

Architecte Mandataire / Traitement de la signalétique

LEBUNETEL + ASSOCIES

1122, avenue du Pirée

Le Dôme

34000 MONTPELLIER

contact@lebunetel.eu

Architecte cotraitant / Aménagements extérieurs

EGIS BATIMENT SUD

889, rue de la Vieille Poste

CS 89017

34965 MONTPELLIER Cedex 2

egis.batiments-montpellier@egis.fr

Bureau d'études Structure, Fluides – CVC, Économie de la construction, CFO-CFA-SSI, VRD

Le détail des missions est le suivant :

- Éléments de mission de base :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif

PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

- Autres éléments de mission :

Mission(s)	Désignation
SSI	Coordination sécurité incendie

- Missions complémentaires :

Mission(s)	Désignation
TDS	Traitement de la signalétique

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

MATERIA
2 bis, rue Richer de Belleval
34000 MONTPELLIER

Courriel : contact@materia-moe.com

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
2929 avenue Etienne Mehul
34070 MONTPELLIER

Courriel : montpellier@alpes-controles.fr

Le détail des missions est le suivant :

- Missions de contrôle technique

Mission(s)	Désignation
HAND	Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

L	Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
SEI	Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH

- Autres missions

Mission(s)	Désignation
ATHAND	Attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées
AVISNOTICE_ACC ES	Avis en phase de rédaction de notice de sécurité
AVISNOTICE_SEC U	Avis en phase de rédaction de notice de sécurité
COM_SECU	Assistance à commission de sécurité ou d'accessibilité

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

JMATEC
5, rue du Levant
34670 BAILLARGUES

Courriel : jma@jmatec.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes / lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe n°1 développement durable- clause obligatoire d'insertion et de promotion de l'emploi
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Ainsi que les pièces suivantes :

n°	LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	échelle	format
	ARCHITECTURE		
	PIECES ECRITES		
ARC001	Notice de présentation		A4
ARC002	Tableau des surfaces		A4
ARC003	Notice de sécurité incendie		A4
ARC004	Notice d'accessibilité		A4
ARC005	Tableau des finitions		A4
ARC006	Tableau des portes		A4
	PIECES GRAPHIQUES		
ARC100	Plan de situation		A3
ARC101	Plan de masse	200°	A0
ARC102	Plan de Rez-de-chaussée	100°	A0
ARC103	Plan de R+1	100°	A0
ARC104	Plan de Toitures	100°	A0
ARC105.1	Plan de Rez-de-chaussée (Sud-Ouest)	50°	A0+
ARC105.2	Plan de Rez-de-chaussée (Nord-Est)	50°	A0+
ARC106.1	Plan du R+1 (Sud-Ouest)	50°	A0+
ARC106.2	Plan du R+1 (Nord-Est)	50°	A0+
ARC107.1	Plan de toiture (Sud-Ouest)	50°	A0+
ARC107.2	Plan de toiture (Nord-Est)	50°	A0+
ARC201	Coupes longitudinales	50°	A0+
ARC202	Coupes longitudinales	50°	A0+
ARC203	Coupes longitudinales	50°	A0+
ARC204	Coupes transversales	50°	A0+
ARC205	Coupes transversales	50°	A0+
ARC301	Façade Sud-Est	50°	A0+
ARC302	Façade Nord-Ouest	50°	A0+
ARC303	Façades Sud-Ouest/Nord-Est	50°	A0+
ARC304	Elévations intérieures Salle multisports	200°	A3
ARC305	Elévations intérieures Salles de libre expression	200°	A3
ARC401	Carnet des visuels	A3	

REP	CARNET DE REPERAGES		
REP01	Finition des sols	200°	A3
REP02	Finition des plafonds	200°	A3
REP03	Finition des murs	200°	A3
REP04	Types de cloisons / doublages	200°	A3
REP05	Menuiseries et occultations	200°	A3
REP06	Signalétique	200°	A3
REP07	Serrurerie	200°	A3
REP08	Types de couverture bac acier	200°	A3
NOM	NOMENCLATURES		
NOM01	Nomenclature des menuiseries extérieures	200°	A3
NOM02	Nomenclature des menuiseries intérieures	200°	A3
DET	CARNETS DES DETAILS		
DET01	Carnet clos couvert	20°	A3
DET02	Carnet de serrurerie	20°	A3
DET03	Carnet de détails intérieur	20°	A3
DET04	Carnet de détails aménagements extérieurs	20°	A3
DET05	Carnet de détails signalétique	20°	A3
SEC	SECURITE INCENDIE		
SEC101	Plan de masse	500°	A1
SEC102	Plan de Rez-de-chaussée	200°	A1
SEC103	Plan du R+1	200°	A1
SEC104	Plan de toiture	200°	A1
SEC105	Plan des façades	200°	A1
SEC106	Coupes	200°	A1
ACC	ACCESSIBILITE PMR		
ACC101	Plan de masse	500°	A1
ACC102	Plan de Rez-de-chaussée	200°	A1
ACC103	Plan du R+1	200°	A1
ACC104	Plan des façades	200°	A1
ACC105	Détails	50°	A3
	CCTP		
CCTP00	Lot 00 - Commun		A4
CCTP01	Lot 01 - Gros Œuvre		A4
CCTP02	Lot 02 - Charpente bois		A4
CCTP03	Lot 03 - Couverture - Etanchéité		A4
CCTP04	Lot 04 - Menuiseries extérieures aluminium - Occultations		A4
CCTP05	Lot 05 - Serrurerie - métallerie - Menuiseries acier		A4
CCTP06	Lot 06 - Cloisons - Doublages - Faux-plafonds		A4
CCTP07	Lot 07 - Menuiseries Intérieures bois		A4
CCTP08	Lot 08 - Revêtements de sols durs - Faiences		A4
CCTP09	Lot 09 - Revêtements de sols souples		A4
CCTP10	Lot 10 - Peinture		A4

CCTP11	Lot 11 - Ascenseur		A4
CCTP12	Lot 12 - Electricité - CFO - CFA - Panneaux photovoltaïques		A4
CCTP13	Lot 13 - Chauffage - Ventilation - Plomberie		A4
CCTP14	Lot 14 - Voies et réseaux divers		A4
CCTP15	Lot 15 - Espaces verts		A4
CCTP16	Lot 16 - Equipements sportifs		A4
	DPGF		
DPGF01	Lot 01 - Gros Œuvre		A4
DPGF02	Lot 02 - Charpente bois		A4
DPGF03	Lot 03 - Couverture - Etanchéité		A4
DPGF04	Lot 04 - Menuiseries extérieures aluminium - Occultations		A4
DPGF05	Lot 05 - Serrurerie - métallerie - Menuiseries acier		A4
DPGF06	Lot 06 - Cloisons - Doublages - Faux-plafonds		A4
DPGF07	Lot 07 - Menuiseries Intérieures bois		A4
DPGF08	Lot 08 - Revêtements de sols durs - Faiences		A4
DPGF09	Lot 09 - Revêtements de sols souples		A4
DPGF10	Lot 10 - Peinture		A4
DPGF11	Lot 11 - Ascenseur		A4
DPGF12	Lot 12 - Electricité - CFO - CFA - Panneaux photovoltaïques		A4
DPGF13	Lot 13 - Chauffage - Ventilation - Plomberie		A4
DPGF14	Lot 14 - Voies et réseaux divers		A4
DPGF15	Lot 15 - Espaces verts		A4
DPGF16	Lot 16 - Equipements sportifs		A4
	STRUCTURE		
STR01	Plan Plancher Haut Fondations	50°	A0
STR02	Plan Plancher Haut RDC	50°	A0
STR03	Plan Plancher Haut du R+1	50°	A0
STR04	Plan Couverture	50°	A0
STR05	Coupes et vues 3D	50°	A0
STR06	Coupes		
	CVC / PLOMBERIE		
CVC01	Plan CVC RDC	50°	A0
CVC02	Plan CVC R+1	50°	A0
CVC03	Plan CVC Toiture	50°	A0
PB01	Plan Plomberie RDC	50°	A0
PB02	Plan Plomberie R+1	50°	A0
PB03	Plan Plomberie Toiture	50°	A0
PB04	Plan Plomberie R-1 - Réseaux sous dallage	50°	A0
SP01	Schéma de principe AEP		
SP02	Schéma de principe aéraulique double flux		
SP03	Schéma de principe hydraulique		
SP04	Schéma de principe aéraulique extraction partie 1		
SP05	Schéma de principe aéraulique extraction partie 2		

	ELECTRICITE		
ELE01	Plans d'implantation des équipements CFO/CFA/SSI RDC	50°	A0
ELE02	Plans d'implantation des équipements CFO/CFA/SSI R+1	50°	A0
ELE03	Plans d'implantation des équipements CFO/CFA/SSI toiture	50°	A0
ELE04	Plans de cheminement des réseaux CFO/CFA/SSI RDC	50°	A0
ELE05	Plans de cheminement des réseaux CFO/CFA/SSI R+1	50°	A0
ELE06	Synoptique CFO		A3
ELE07	Synoptique VDI		A3
ELE08	Zoning SSI		A3
	VRD		
VRD01	Plan des réseaux humides	50°	A3
VRD02	Plan des réseaux secs	50°	A3
VRD03	Plan des réseaux secs et humides	50°	A3
VRD04	Plan de revêtement de sol / mobilier / éclairage	100°	A0
	REGLEMENTATION THERMIQUE		
ENE01	Notice thermique		A4
ENE01	Annexe notice thermique		A4
	SSI		
SSI01	Cahier des charges fonctionnel SSI		A4
	ACOUSTIQUE		
ACO01	Notice acoustique		A4
	PAYSAGE		
PAY01	Notice paysage		A4
PAY02	Plan de plantation	100°	A0
PAY03	Plan d'arrosage	100°	A0
	PLANNING / INSTALLATION DE CHANTIER		
PLA01	Planning prévisionnel		A3
PLA02	Plan de principe d'installation de chantier		A3
	RELEVES EXISTANT		
	Relevé géomètre		
	20210501 Plan géomètre		
	plan de situation		
	extrait cadastral C0069 C0057		
	Etude géotechnique G2PRO		

	A23132_G2PRO_COMPLEXE_MULTISPORTS_L ATTES_ind03		
	Détection des réseaux		
	RAPPORT-LATTES_AVENUE DU CAP-DR		
	lattes. Plan réseaux		
	Dossier loi sur l'eau		
	Dossier loi eau 12 2011		
	Complément Dossier loi eau 03 2012		
	Géothermie		
	La Banquise Bilan électrique pr Optimal Solution		
	Extrait plan de recollement ZAC urban park		
	RICT		
	Rapport initial de contrôle technique		
	SPS		
	Plan général de coordination sécurité et protection de la santé		
	Règlement CISSCT		
	COMPTE PRORATA		
	Annexe compte prorata		
	PC		
	Arrêté du permis de construire		

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot	Désignation	Signature
1	Qualibat n°2113-Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	Non
2	Qualibat n°2343-Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (Technicité supérieure)	Non
3	Qualibat n°3153-Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Certificats Qualibat n°3212-Etanchéité en matériaux bitumeux en feuilles (Technicité confirmée)	Non

4	Qualibat n°3522-Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité confirmée) Qualibat n°3721 Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité courante) Qualibat n°4522-Fabrication et pose de persiennes, volets roulants, battants et coulissants, jalousies, brise-soleils orientables	Non
5	Qualibat n°4412-Métallerie (Technicité confirmée)	Non
6	Qualibat n°4132-Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	Non
7	Qualibat n°4322-Fabrication et pose de tout ouvrage de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	Non
8	Qualibat n°6313-Carrelage/Revêtements/Mosaïque/Marbrerie (Technicité supérieure) Qualibat n°6323-Carrelage/Travaux d'étanchéité	Non
9	Qualibat n°6223-Revêtements résilients - pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés (Technicité supérieure)	Non
10	Qualibat n°6111-Peinture et ravalement (Technicité courante)	Non
11		
12	Qualibat n° 5912 - Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36KVA et 250 KVA QualiPV bat – QualiPV Qualifelec MGTI Qualifelec CFMGTI2 - CFMGTI3 domaine ST – CF2-CF3 domaine ST Qualification AP-MIS	Non
13	Qualibat n° 5112 – Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000m ² Qualibat n° 5232 – Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000m ² Qualibat n° 5312 : Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000m ²	Non
14	Qualibat n°1323-Canalisations d'assainissement (Technicité supérieure) Qualibat n°1311-Terrassements/Fouilles (Technicité courante) Qualibat n°1341-Aménagements de chaussée et trottoirs	Non
15	Qualipaysage P100 et A500 (espaces verts)	Non
16		

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format Excel	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Il appartient aux entreprises, dans le cadre de la consultation de vérifier les quantités éventuellement indiquées, par le maître d'œuvre, dans le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire. En cas d'erreur ou d'omission, les entreprises doivent apporter les modifications correspondantes au plus tard lors de la remise de leur offre. Toute erreur ou différence de quantité relevée pendant l'exécution du marché, ne pourra donner lieu à modification du prix global et forfaitaire.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de LATTES
Service de la Commande Publique
Avenue de Montpellier
CS11010
34973 LATTES CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.3 – Echanges électroniques en cours de consultation

Pour cette consultation, conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur utilisera la voie électronique (par l'intermédiaire du profil acheteur <https://marches.montpellier3m.fr>) pour ses échanges avec les candidats.

Lors de la connexion vous serez invité à vous identifier et une adresse mail vous sera demandée.

Après ouverture des plis, toutes les communications seront envoyées à l'adresse mail utilisée pour le dépôt de l'offre. Dans le cas d'un changement d'adresse e-mail, il vous appartient de le signaler aussitôt à l'adresse mail suivante : marches-publics@montpellier3m.fr

Le candidat s'engage à vérifier régulièrement sa messagerie, y compris sa boîte contenant les Indésirables et SPAM, et à prendre les dispositions nécessaires afin que le contact de la plateforme

nepasrepondre@atexo.com fasse partie des contacts autorisés à lui faire parvenir des e-mails. Veuillez noter par ailleurs que les pseudonymes sont interdits.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Organisation, moyens humains et matériels	20.0
2.2-Dispositions prévues pour le respect des délais vis-à-vis du planning enveloppe	30.0
3-Performances en matière de développement durable	10.0

Pour le lot n°16

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Organisation, moyens humains et matériels	20.0
2.2-Dispositions prévues pour le respect des délais vis-à-vis du planning enveloppe	10.0
2.3-Qualité des matériels proposés au regard des fiches techniques fournies	20.0
3-Performances en matière de développement durable	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges

Place Félix Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06